



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-16

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI ONZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Anne LE LANCHON, représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER, représentée par Marie-Hélène WEBER

Jean Baptiste PRINGUEY, représenté par Frédéric LAFFORGUE

Catherine ESTOUP, représentée par Marion COLIN

ABSENTE EXCUSEE :

Clara BIANCO

Dominique NURIT

SECRETARE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022**N° 2022/04-16****PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose :

Conformément au Livre III article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les modalités définies ci-dessous et d'arrêter l'état des emplois.

Monsieur le Maire propose:

Dans la filière Administrative,

- De créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et un poste de Rédacteur.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	+ 1	3	Création d'emploi
Rédacteur	6	+ 1	7	Création d'emploi

Dans la filière Sociale,

- de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe .

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	9	+ 1 TNC	10	Création d'emploi

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 avril 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

